

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS221

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« y compris »

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.